

Information pour les fédérations cantonales (mise à jour le 29 mars 2021)

Jugements de conformation en printemps 2021: toujours «seulement» jugements organisés dans les fermes

Des règles strictes sont toujours en vigueur pour endiguer la pandémie de corona. En raison de l'augmentation du nombre de cas, le Conseil fédéral n'a pu décider, lors de sa réunion du 19 mars 2021, d'aucun assouplissement substantiel des mesures. L'aperçu ci-joint indique les règles et interdictions actuellement en vigueur à l'échelon national. En outre, des mesures plus strictes peuvent être prises dans les cantons. L'organisation d'évènements n'est toujours pas autorisée, les rassemblements de personnes en extérieur sont limités à 15 personnes. Par conséquent, il n'est toujours pas possible d'organiser des concours publics de cheptels – les jugements de conformation doivent être organisés sous la forme de jugements organisés dans les fermes.

En principe, des jugements de conformation conformément au règlement des concours, marchés et expositions de caprins de la FSEC ainsi que des jugements des familles d'élevage doivent avoir lieu ce printemps. Mais pour le moment, ils ne peuvent être réalisés que sous forme de jugements organisés dans les fermes ou, au besoin, dans des lieux publics avec de petits rassemblements d'animaux. Il est toujours ouvert, quand les concours publics de cheptels pourront à nouveau être organisés. Il n'est pas encore possible d'évaluer si la situation épidémiologique sera meilleure en mai qu'en avril. En tout cas, à l'occasion des jugements de conformation il faut respecter les exigences de l'OFSP ou des cantons et suivre les règles en matière d'espace et d'hygiène ainsi que porter des masques.

L'organisation des jugements de conformation incombe aux fédérations cantonales en collaboration avec les syndicats. Les responsables des concours sont priés d'indiquer tôt les dates, etc. à la FSEC (le cas échéant, de faciliter les inscriptions par les éleveurs via CapraNet (menu exposition) pour que les listes des concours avec les animaux à évaluer puissent être imprimées dans l'ordre requis et envoyées aux destinataires souhaités. En raison de la situation particulière, il est possible, à titre exceptionnel et dans la mesure du possible, de déroger légèrement aux délais habituels d'inscription (même pour les familles d'élevage). Les animaux de la race Chèvre Pie du Tauern sont également évalués dans les exploitations en raison de la situation de Corona de ce printemps (uniquement par des experts spécialisés). Nous nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Fédération suisse d'élevage caprin (FSEC)
Schützenstrasse 10
3052 Zollikofen
031 388 61 11 (le matin)
info@szzv.ch, www.szzv.ch